

LA GENERALE INDUSTRIELLE DE LA FILTRATION GIF FILTER SA

SOCIETE ANONYME DE 10.442.289 DT

SIEGE SOCIAL : GP1 KM 35 GROMBALIA 8030

RC : B139271997/ MF : 6874/X/A/M/000

**Convocation à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 26 MAI 2015**

Avis à tous les actionnaires

Le président du Conseil d'Administration convoque tous les actionnaires de la société **LA GENERALE INDUSTRIELLE DE LA FILTRATION GIF FILTER SA** pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi, **le 26 MAI 2014** à 15h à **Tunis**, à **La maison de l'entreprise Bvd. principal ,1053 Les berges du lac**, afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité préparé par le Conseil d'Administration.
2. Lecture des rapports Spécial et Général du Commissaire aux Comptes.
3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
4. Approbation des conventions conclues par la société et régies par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.
5. Affectation des résultats.
6. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
8. Fixation des Jetons de présence pour l'exercice 2014
9. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.
10. Déclaration des postes occupées par les administrateurs au sein des autres sociétés.
11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités juridiques requises par la loi.

LA GENERALE INDUSTRIELLE DE LA FILTRATION GIF FILTER SA

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 10.442.289 DT

SIEGE SOCIAL : GP1 KM 35 GROMBALIA 8030

RC : B139271997/ MF : 6874/X/A/M/000

**PROJET DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 MAI 2015**

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité préparé par le Conseil d'Administration.
2. Lecture des rapports Spécial et Général du Commissaire aux Comptes.
3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
4. Approbation des conventions conclues par la société et régies par les articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.
5. Affectation des résultats.
6. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
8. Fixation des Jetons de présence pour l'exercice 2014
9. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.
10. Déclaration des postes occupés par les administrateurs au sein des autres sociétés.
11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités juridiques requises par la loi.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver le rapport d'activité préparé par le Conseil d'Administration se rapportant à l'exercice 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers relatifs à l'exercice 2014 qui s'est soldé par un total bilan de 23.146.532,255 DT avec un résultat bénéficiaire de 487.868,217 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver les opérations effectuées en 2014 et rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que l'exercice 2014 s'est soldé par un bénéfice 487.868,217 DT décide de d'affecter le résultat relatif à l'exercice 2014 comme suit :

Résultat de l'exercice	487.868,217DT
Résultat reporté	142.347,072 DT
Résultat à affecter	630.215,289 DT
Reserve légale	31.510,764 DT
Reserve pour réinvestissement	112.000,000 DT
Bénéfice Distribuable	486.704,525 DT
Dividendes 0,045 DT/ Action	469.903,005 DT
Résultat reporté	16.801,520 DT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

Après l'approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner quitus entier et définitif aux membres du Conseil d'Administration de l'exécution de leurs mandats pour le dit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2014 en soulignant que le dit exercice s'est soldé par un total bilan de 23. 219.123 DT avec un bénéfice de 460.139 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le jeton de présence des administrateurs au titre de l'exercice 2015 à un montant net de Six mille dinars (6.000 DT) pour chaque administrateur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2015 à un montant brut global de trente cinq mille dinars (35.000 DT).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions occupées par les administrateurs et le Président du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou toute autre personne déléguée par lui pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires de dépôt d'enregistrement et de publication.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à